

# LES BIODÉCHETS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024 demande que soit donnée **la possibilité aux usagers, sans contraintes, de trier à la source leurs biodéchets.**



En 2024 : GPS&O mettra à disposition **6000 nouveaux composteurs, pour l'habitat pavillonnaire.**

Réservation et consultation du guide du compostage en ligne sur [gpseo.fr](https://gpseo.fr)



DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX



## VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Connectez-vous à [gpseo.fr](https://gpseo.fr) et retrouvez :

- votre **calendrier de collectes 2024** personnalisé à votre adresse et imprimable ;
- les **points d'apports volontaires** et les **déchèteries** les plus proches de chez vous ;
- vos **démarches en ligne** (demande de bac, accès en déchèterie...);
- les **bonnes pratiques** pour gérer correctement vos déchets.



\* Attention, de nouvelles modalités de collecte entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

☎ **INFOS DÉCHETS**

**01 30 33 90 00**  
Lundi au Vendredi de  
9h > 12h et 14h > 17h

Ne pas jeter sur la voie publique © Caribara Communication 2024

## CALENDRIER DES COLLECTES 1<sup>ER</sup> JANVIER > 30 SEPTEMBRE 2024 MÉDAN

VALABLE  
**9**  
MOIS\*

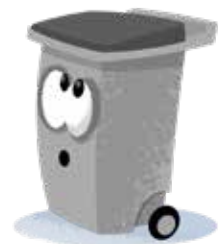


**RAPPEL : 100 % DES EMBALLAGES SE TRIENT**

**CITEO**  
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



# QUAND SORTIR MES BACS ET ENCOMBRANTS ?



Pour les collectes qui ont lieu le matin > les sortir la veille au soir.  
Pour les collectes qui ont lieu l'après-midi > les sortir le matin avant midi.



**ORDURES  
MÉNAGÈRES**

Jeudi matin



**EMBALLAGES  
RECYCLABLES**

Mardi après-midi, toutes les 2 semaines  
à partir du 9 janvier (semaines paires)



**VERRE**

Mardi après-midi, toutes les 2 semaines  
à partir du 2 janvier (semaines impaires)



**DÉCHETS  
VÉGÉTAUX**

Jeudi après-midi, du 21 mars au 11 juillet et  
du 22 août au 26 septembre



**ENCOMBRANTS**

14 février, 27 mai, 28 août, le matin

# COMMENT PRÉSENTER CORRECTEMENT MES DÉCHETS À LA COLLECTE ?



## COLLECTE EN PORTE À PORTE

Ne rien déposer à côté des bacs



### BONNES PRATIQUES

Dans le bac gris dans des sacs fermés.



Dans le bac jaune, en vrac, sans sac.  
Les cartons doivent être pliés/découpés.



Dans le bac vert, en vrac, sans sac.



1 bac de 240L par collecte ou 3 sacs  
et 2 fagots correctement ficelés (1 mètre)



**Habitat pavillonnaire** : 1m<sup>3</sup> par foyer et  
par collecte / **Habitat collectif** : vous  
renseigner auprès de votre gestionnaire.

### INTERDIT

Déchets dangereux de type  
bouteille de gaz, hélium

Cartons mouillés

Vaisselle, vitres ou céramique

Souches, terre, cailloux, pots de  
fleurs (plastique ou céramique)

Electroménager, gravats, miroir/  
vitre, textile, déchets dangereux,  
bouteille de gaz, pneus



## COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Ne rien déposer  
à côté des bornes



### BONNES PRATIQUES

En sacs fermés



En vrac, sans sac. Cartons pliés, coupés,  
afin de ne pas boucher les ouvertures.

### INTERDIT

Sacs de + de 50 litres

Cartons mouillés

## RAPPEL



TOUS LES PAPIERS

AUJOURD'HUI,  
100 % DES  
EMBALLAGES  
SE TRIENT



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES CARTONS  
& BRIQUES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES EN MÉTAL

## + LES NOUVEAUX ARRIVANTS !

### EMBALLAGES PLASTIQUES



TUBES, POTS, BOÎTES, GOBELETS

### EMBALLAGES MÉTALLIQUES



BOUCHONS, CAPSULES & COUVERCLES



TOUTES LES BARQUETTES



TOUS LES SACHETS & TUBES



SACS, SACHETS, FILMS



TOUS LES AUTRES PETITS MÉTAUX

À DÉPOSER EN VRAC, NON EMBOÎTÉS, BIEN VIDÉS & NON LAVÉS.